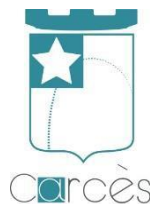


**COMMUNE DE CARCÈS**



**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
*Article L2121-25 du CGCT*

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 03 juin 2021**  
**Séance à huis clos**

**MEMBRES EN EXERCICE**

<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Votants</b>
<b>23</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

**L’AN DEUX MILLE VINGT ET LE 03 JUIN 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s’est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO

Date de la convocation : **26 MAI 2021**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent – DEBOST Marion – NEMETH Alex – CORINO Pierre – OLIVERO Christophe – COLIN Martine – LAUDICINA Patrick - VIDAL Antoinette – HERBEL Joseph – AMBARD Frédéric – GANZIN Mireille - BULLE Lucie - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John - FERRETTO-REGGI Nicolas

**PROCURATIONS :**

Madame ROUX Estelle a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent, Madame GARCIA Christine a donné procuration à CORINO Pierre, Madame PAUL CAMAIL Florence a donné procuration à RAVANELLO Alain, Madame LORENZON Céline a donné procuration à IMBALZANO Maurice

**DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Madame Marion DEBOST est désignée secrétaire de séance : **UNANIMITE**  
Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question

**APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR**

L’ordre du jour est approuvé à l’unanimité

**APPROBATION DU PROCES VERBAL**

L'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2021

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-40 : PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET SES COMMUNES-MEMBRES – AVIS PREALABLE**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'EMETTRE un avis favorable** au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président de l'Agglomération Provence Verte.

**D'AUTORISER** le Maire à signer le pacte et tout document y afférent.

**Maurice IMBALZANO** précise qu'il était en Commission des finances de la Communauté d'agglomération et qu'à la suite du pacte de gouvernance, il va y avoir un plan pluriannuel sur 5 ans ; un pacte financier qui récence toutes les aides et tous les liens entre les communes et l'Agglo. Qui va remettre à jour toutes les relations financières, tous les transferts de compétences, etc... C'est dans la continuité et dans l'esprit du pacte de gouvernance.

**Alain RAVANELLO** ce sera utile aussi pour nos budgets eau et assainissements que nous avons transféré.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 41: RETRAIT DE LA COMMUNE DE NANS-LES-PINS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D)**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**DE PRENDRE** acte de la décision du Comité Syndical du SIVAAD en date du 10 mars 2021, portant retrait de la Commune de Nans-les-Pins, en application des dispositions de l'article 14 de ses statuts.

**D'EMETTRE** un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de Nans-les-Pins au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D),

**DIRE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIVAAD.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** la commune de Nans les Pins se retire du SIVAAD, donc cela veut dire moins de volume d'achat potentiel pour les communes qui en font partie, cela engendrera-t-il un coût supplémentaire pour la commune de Carcès du fait qu'il y aura moins de volume.

**Alain RAVANELLO** quand je vois la population de Nans les Pins, cela m'étonnerai, c'est marginal, les tarifs ne bougeront pas en tout cas, car s'il y a un impact sur la commune de Carcès, ça impactera l'ensemble des communes adhérentes au SIVAAD.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 42 : TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE BRENON AU PROFIT DU SYMIELECVAR.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :  
**D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de BRENON au profit du SYMIELECVAR ;  
**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 43 ; TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR AU PROFIT DU SYMIELECVAR.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :  
**D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de CADIERE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR ;  
**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 44: TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DU VAL AU PROFIT DU SYMIELECVAR.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :  
**D'APPROUVER** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune du Val au profit du SYMIELECVAR ;  
**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 45 ; CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS ENTRE LA COMMUNE ET LE CHENIL « IDENTITE CANINE ».**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :  
**D'APPROUVER** la convention de mise en fourrière des animaux errants annexés à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes requis pour son application

**Nicolas FERRETTO-REGGI** il est écrit dans la convention « sans limite de temps ». Comment cela se passe si un chat n'appartient à personne ou si personne ne vient le chercher?

**Alain RAVANELLO** deux choses : d'une part, il peut être replacé rapidement ; d'autre part en amont, quand je constate l'effectif dont disposent nos pauvres gendarmes et je suppose les policiers en milieu urbain, je ne suis pas persuadé qu'ils aient le temps de courir après les chiens errants et de les amener à la fourrière. En tout cas, je ne l'ai jamais constaté à Carcès.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 46 ; CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA COMMUNE DE CARCES ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR 2021.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants à la fondation 30 millions d'amis dont la validité ira jusqu'au 31 décembre 2021, ci-annexé,

**D'APPROUVER** le versement à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 % à hauteur de TROIS CENT CINQUANTE euros (350 €).

**D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** dans la convention, j'ai lu qu'elle durait jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, mais pourquoi ne pas avoir fait une reconduction tacite car je pense qu'après le 31 décembre on aura toujours des problèmes de chats car je pense malheureusement qu'il y aura des chats qui seront abandonnés et qu'il faudra stériliser pour éviter qu'ils ne prolifèrent

**Alain RAVANELLO** l'année dernière la Commune avait une convention avec la SPA. Pour ce qui est de 30 millions d'amis, il s'agit d'une convention sur une année civile tout simplement. On sera amené d'ailleurs à reprendre cette délibération au mois de janvier ou de décembre pour faire une année civile.

#### **DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 47: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JUIN 2021.**

*Rapporteur : Mr IMBALZANO*

**L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :**

**D'ADOPTER** les tableaux des effectifs présentés.

**John BRISPOT** Il semblerait qu'il y est beaucoup de départs au sein du personnel de la mairie et une ambiance un peu tendue. Je voudrais savoir si c'est quelque chose que vous aviez remarqué, si c'est quelque chose sur lequel vous travaillez ? Parce que beaucoup de gens parmi les gens qui travaillent à la mairie vivent la situation actuelle comme une situation de confusion, de tension... Est-ce que c'est un problème que vous avez appréhendé et est-ce que vous avez mis quelque chose en place ?

**Alain RAVANELLO** J'ignorais que le personnel de mairie vous faisait des confidences et en tout cas, j'étais encore aux ateliers municipaux lundi matin à 6h30, au moment où ils attaquent leur journée et écoutez, je ne sais pas, peut-être qu'ils vous font des confidences, je l'ignore, c'est un avis qui n'engage que vous... En tout cas, il y a des départs. Les départs que vous évoquez sont des évolutions de carrière, notamment aux services techniques nous avons un agent l'année dernière qui est parti pour muter au Département, le Directeur des Services Techniques est parti pour un poste plus près de chez lui dans le 13. Plus récemment nous avons deux évolutions de carrière dans l'administratif et notamment une employée au RH qui a évolué vers un poste de DRH dans la commune de Solliès Pont, commune de 250 employés, on peut comprendre que après 20 ans de carrière et bien elle ait envie d'évoluer de cette manière, et enfin au service comptabilité nous avons une employée qui est partie vers la Communauté d'Agglomération qui travaille au service financier .... Tout ceci ce sont des évolutions de carrière, ce ne sont pas des mutations ou des changements de poste ou de commune pour des raisons de relations personnelles ou autre. Effectivement, vous avez pu parler avec un employé qui n'était pas très content de son sort, je l'ignore, mais en tout cas, c'est un avis qui n'engage que vous. C'est très bien, si vous êtes le confident de tous nos

employés de mairie, on pourrait peut-être vous embaucher comme je ne sais pas...comme DRH ou allez savoir...

**John BRISPOT Monsieur le Maire**, on peut tourner ça à la dérision.

**Alain RAVANELLO** je ne tourne pas ça à la dérision, mais ce que vous dites, c'est un petit peu cavalier je trouve, parce que « il semblerait que»...

**John BRISPOT** si vous permettez Monsieur le Maire, mon rôle de conseiller municipal c'est d'alerter le conseil municipal de choses que l'on me remonte, et je ne dis pas qu'elles sont toutes avérées. Ce n'est pas une personne qui m'a parlé, c'est des personnes avec qui j'ai discuté, donc ce n'est pas « une » mais « des ». Je ne suis pas le porte-parole de quelqu'un qui aurait des soucis à la mairie, ça ce n'est pas mon problème. Je constate qu'il y a beaucoup de départs, vous traduisez ça par des évolutions, tant mieux, mais c'est aussi peut-être des gens qui ont envie d'aller voir ailleurs parce qu'ils ne se sentent pas bien là. Ce n'est pas exclu que ce soit possible.

**Alain RAVANELLO** je ne traduis pas ça par des évolutions, Mr Brispot, c'est la réalité

**John BRISPOT** Il semblerait de façon multiple et corroborée de plusieurs personnes, pas d'une, qu'il y ait une forme de tension. Je vous demande juste si c'est quelque chose sur lequel vous avez été sensibilisé et si vous travaillez dessus peut-être ou une cohésion ...ça peut arriver dans une entreprise...

**Alain RAVANELLO** Pour clore le débat monsieur Brispot, il n'est pas question que l'on se prêle foi à des « on-dit » ou des paroles qui sont échangées sur la terrasse du bar ou dans la rue ... Les employés qui demandent à être reçus, je les reçois, j'en ai encore reçu un cet après-midi dans mon bureau, une autre la semaine dernière. Donc on ne se base pas sur des « on-dit » ni sur des discussions de comptoir. Le CT est passé le 5 Mai, nous n'avons pas eu les remontées que vous dites, et ça c'est la commission officielle.

**John BRISPOT** je n'ai pas de discussion de comptoir Mr le Maire. Tout va bien, c'est merveilleux !

**Alain RAVANELLO** je n'ai pas dit que c'était merveilleux, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Il n'y a rien de merveilleux, il n'y a rien de simple, mais il faut aller droit

**John BRISPOT** je ne suis pas là pour dénoncer et donner des noms. Soyons sérieux. Vous me voyez citer le nom des personnels qui auraient des problèmes avec la mairie ? Vous croyez que c'est un comportement normal. Non, vous ne pouvez pas dire ça. Vous méprisez mon propos et vous le rapporte à des « on-dit » et des propos de comptoir. Non ; Il n'y a pas d'animosité dans ce que je vous dis, c'est vous qui le prenez de travers et qui me répondez avec condescendance. Moi je vous alerte pour le bien de la Commune. Il y a des gens avec qui j'ai discuté qui ont apparemment des difficultés, on constate, et les gens qui sont partis ne disent pas tous qu'ils sont partis dans la bonne ambiance, il y a peut-être des difficultés, et de temps en temps de discuter, faire le point avec le personnel, ça peut apporter une valeur ajoutée. Moi je le dis dans un sens positif, vous vous le prenez comme une critique. C'est dommage

**Alain RAVANELLO** maintenant nous allons clore le débat Mr Brispot, je ne le prends pas

comme une critique négative, mais je ne vois pas comment il pourrait en être autrement qu'une discussion dans la rue ou au coin d'un comptoir. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne...

*Le conseil municipal procède au vote*

**Christophe OLIVERO** Mr Brispot, on vous informe que l'on est assez proche de nos employés. Pour les services techniques, ils ont mon numéro de téléphone pour que l'on puisse gérer un problème si besoin.

**John BRISPOT** vous prenez mon propos pour le propos d'une personne qui aurait une difficulté, vous imaginez sans peine que je ne vais pas colporter le malaise d'une personne qui aurait un souci, ce serait ridicule. Je vous parle d'une ambiance générale, avec des départs de personnes qui auraient peut-être une relation un peu tendue ...Je parle en général. Je dis juste que quand de façon répétée, il y a des gens qui expriment un certain malaise, se fermer les yeux et se dire tout va bien c'est formidable et merveilleux, c'est pratique, mais ça ne règle rien.....

**Alain RAVANELLO** Messieurs, nous allons clôturer maintenant le débat, personne a dit que tout allait bien, personne n'a dit que tout allait mal. Je vous remercie nous passons à la délibération suivante.

### **DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 48 ; REVISION DU TARIF DE L'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

*Rapporteur : Mr NEMETH*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** l'augmentation du tarif d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique,

**DE FIXER** le forfait de 135 € par intervention et d'établir une facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement et l'élimination des dépôts par le service technique entraîne une dépense supérieure au forfait.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** je ne suis pas contre l'augmentation de 15€ de cette amende, mais est-ce vraiment prohibitif pour les gens qui font ce genre d'incivilité. Ce qui serait beaucoup plus incitatif à respecter la loi ce serait, si possible, appliquer ce que fait le maire de Laigneville avec un retour à l'envoyeur.

**Alain RAVANELLO** « le retour à l'envoyeur », c'est un sport risqué. Ça ne se fait pas dans n'importe quel cadre, cela ne se fait pas n'importe comment. Il y a un cadre légal très particulier. D'ailleurs certains maires ne pratiquent plus le « retour à l'envoyeur » devant la porte d'entrée des administrés rendus coupables de ce genre de chose. Il y a une période contradictoire à respecter, des formalités à respecter. C'est un sport qui peut être très facilement opposable et qui peut très vite se retourner contre celui qui pratique ce « retour à l'envoyeur ». Il faut être très prudent sur ces choses-là, puisque vous savez que souvent, ceux qui se rendent coupables de ces incivilités, de vandalisme etc ... ceux sont des gens ont quand même toute la loi souvent avec eux! On en est tous témoin tous les jours, pour certains qui habitent dans le village : tous les soirs. C'est compliqué. Ce n'est pas aussi simple que ça. Maintenant, même Mr Dietrich prend des gants avec ça. Parce qu'il y a des formalités à

respecter, il y a un délai contradictoire : on doit demander aux gens et leur donner une période de dix jours pour ramasser leurs cochonneries avant que nous puissions les leur rapporter. Aujourd'hui si on souhaite relever le montant de cette amende, 15€, 120 ou 135 ..., cela ne change rien, simplement que le trésorier a plus de facilités pour faire recouvrer une somme de 135€ que de 120 ; et ça va lui permettre d'engager d'autres moyens.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** je suis d'accord avec vous, après sur le fait que les employés municipaux ne bataillent pas à ramasser, ça permet de faire autre chose pendant ce temps-là.

**Alex NEMETH** on est dans un état de droit, on ne fait pas les choses comme on le souhaite. On ne prend pas des ordures qui ont été déposées d'une manière illégale et on ne juge pas qu'elles appartiennent à telle ou telle personne ou à tel et tel auteur pour aller soi-même, nous ne sommes pas des juges, ce n'est pas nous qui disons le droit. Il y a une procédure validée par le Procureur de la République, et le montant est fixé en conseil municipal, pour que le Procureur de la République qui autorise la mise en œuvre de cette mesure administrative au départ, continue à l'autoriser. Si la police municipale ou si un adjoint ou si un conseiller municipal s'amuse à jouer au shérif en prenant les ordures et en estimant qu'elles sont la propriété de untel et à lui ramener chez lui, il serait l'auteur d'une infraction et ce n'est pas du tout notre but. Notre but c'est d'être dans la légalité.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** je suis d'accord avec vous, il faut être dans la légalité. Mais s'il y a moyen de connaître ces personnes, ...

**Alex NEMETH** Eh bien non, ce n'est pas possible. Il y a des procédures qu'il faut respecter : une notification, un courrier qui est envoyé en recommandé, la personne qui présente ses observations, qui s'acquitte ou pas de l'amende administrative. Si elle ne souhaite pas et ne s'acquitte pas, on transmet la procédure à la gendarmerie qui entend la personne et cette fois-ci l'affaire devient une affaire pénale et cette fois-ci c'est le Procureur de la République qui décide de cette sanction, voire de l'augmenter, voire de procéder à la saisie du véhicule qui aura servi à la commission de ces infractions. C'est comme ça que ça se passe, mais ce n'est pas en mettant dans le véhicule de la mairie et en allant redéposer chez les gens.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** entendons-nous bien, je veux qu'on respecte la loi. Je ne vais pas vous dire d'aller ramasser les ordures et de suite aller chez la personne. Il y a une procédure à suivre, on est d'accord. Il faut la suivre. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Alex NEMETH** en l'espèce, il s'agit de statuer sur l'augmentation de ce montant qui passe de 120 à 135€.

**Alain RAVANELLO** quoiqu'il en soit, c'est toujours nos employés municipaux qui ramassent les cochonneries des autres au quotidien. Quoiqu'il arrive, même si on devait faire un retour à l'envoyeur, même si on devait faire un enlèvement qu'on déposerait aux services techniques pour que les personnes viennent ramasser, de toutes façons, ceux sont nos employés municipaux qui s'y collent, et ils perdent du temps tous les jours à cause de ces incivilités d'une part, et d'autre part il faut savoir que Christophe Dietrich quand il a l'identité d'un contrevenant, c'est parce que soit il a eu ses caméras vidéos pour l'aider à reconnaître les véhicules et à les identifier, soit il a des témoignages de ses administrés. C'est comme ça que ça fonctionne chez lui.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** c'est normal

**John BRISPOT** c'est souvent des coups de pub.

**Alain RAVANELLO** en tout cas, c'est efficace.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 49: CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION ELECTRIQUE ET DE MISE A DISPOSITION – LES LONES DE CAMPARNAUD - ENEDIS**

*Rapporteur : Mr CLAVIER*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** la convention de servitudes destinée au passage de quatre canalisations souterraines ainsi que ses accessoires, d'une largeur de 3 mètres sur une longueur totale d'environ 16 mètres sur la parcelle B n° 2057 appartenant à la commune, annexée à la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-50: PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PASS CULTURE POUR L'ADHÉSION DE LA VILLE DE CARCÈS AU DISPOSITIF « PASS CULTURE » MIS EN PLACE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE**

*Rapporteur : Mme DEBOST*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** l'adhésion de la ville de Carcès au dispositif « Pass Culture » proposé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sous l'égide du Ministère de la Culture et à créer un compte pass culture professionnel,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-51: CONVENTION D'AUTORISATION D'ACCES ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE NON ROUTIER DE LA COMMUNE – VAR THD.**

*Rapporteur : Mr CLAVIER*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** la convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine privé non routier de la commune pour l'installation d'une armoire fibre optique sur la parcelle D n°2688, situé sur le chemin du Courredou,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-52: CONVENTION DE PARTENARIAT « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 ».**

*Rapporteur : Mr CORINO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** la convention de partenariat « « Label Ecoles numériques 2020 » avec l'académie de Nice, annexée à la présente délibération

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes requis pour son application.



**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-53: ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE DE CARCES ET LE DEPARTEMENT DU VAR.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**DE DONNER** son accord pour la réalisation de l'échange foncier de 36 000 m<sup>2</sup> de la parcelle B n°1838 sise quartier la Fare, appartenant à la commune de Carcès, contre l'espace naturel sensible « Les Lômes de Camparnaud », comportant les parcelles B n° 1013, 1014, 1015, 1021, 1022, 1023, 1025, 1026, 1027 et C n° 435, 436, 437 représentant une superficie totale de 35 708 m<sup>2</sup>, appartenant au Département du Var.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-54: DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARCES AUTORISANT LE MAIRE A PROPOSER AU PREFET L'INSTAURATION D'UN REGIME D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION PREVU AUX ARTICLES L.631-7 ET SUIVANT DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation ;

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à soumettre à l'autorité préfectorale une proposition d'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation dans les conditions approuvées par le conseil municipal ;

**D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-55: ACQUISITION FONCIERE PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE QUARTIER CARAMY.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** l'acquisition par la commune d'une parcelle d'une surface d'environ 6 138 m<sup>2</sup>, cadastrée C n°1185, appartenant à Madame PEPINO Jacqueline au prix de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460 000 €), les frais d'acte notarié en sus,

**D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout acte et document y afférent.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

**DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la Commune.

**John BRISPOT** deux choses : je remarque que l'on achète beaucoup de terrains alors que l'on n'a jamais vu des projets très déterminés, c'est toujours un peu surprenant quand on augmente les impôts comme au dernier conseil municipal parce qu'il nous manque 50 000€, et qu'on achète la DEULEP quatre cent et quelques milles et un terrain encore quatre cent et quelques milles. Dans mon raisonnement je trouve ça un peu bizarre, j'ai l'impression que l'on est en train d'endetter le village ad vitam aeternam. Deuxième question : le terrain appartient à Madame PEPINO, Madame PEPINO c'est bien cette personne qui achète la

Cabre d'or ?

**Alain RAVANELLO** pas du tout ! Il n'y a aucun lien. Ce n'est pas la même personne

**John BRISPOT** par contre ce serait bien qu'on achète des terrains, qu'on les finance et qu'on ait des subventions, parce que là pour l'instant on est en train de s'endetter, on augmente les impôts, mais on ne sait pas où l'on va. Peut-être que c'est structurant à terme, mais aujourd'hui en l'espace d'un an, l'endettement de cette commune, de mon point de vue, est « fou ».

**Alain RAVANELLO** qu'est-ce qu'on fait alors Mr BRISPOT, on laisse partir ce terrain aux promoteurs ?

**John BRISPOT** je ne sais pas, vous nous avez expliqué que l'on était ruiné la dernière fois, et qu'il fallait augmenter les impôts parce qu'il nous manquait 50 000€. Vous dépensez par million d'euros, il y a un problème de cohérence !

**Alain RAVANELLO** j'ai compris, mais la dernière fois on a parlé de formation des élus Mr BRISPOT, il va falloir que vous fassiez la différence entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Il est question dans la délibération de maîtriser ce foncier, donc d'acheter ce terrain au plus tard au 31 octobre 2022. Donc sur le budget de l'année prochaine, afin d'avoir le temps de monter les projets, de faire faire les études adéquates et demander les subventions adéquates. Quand on gère une commune, il faut gérer aussi le chien qui fait ses besoins au milieu de la rue, le trou dans le chemin, que les projets en cours, mais il faut avoir une petite vision quand même à moyen et long terme de la commune parce que sinon on va droit dans le mur Mr BRISPOT. Demain, si Carcès veut se doter d'un groupe scolaire correct, je vous ai toujours dit, c'est ma conviction et c'est notre conviction à toute l'équipe, je vous ai toujours dit que l'avenir d'une école maternelle n'était pas au bord d'une départementale, et ça vous ne me ferez pas changer d'avis. Aujourd'hui, nous avons les moyens de faire quelque chose, à moyen ou long terme.

Quand on a une vision de développement structurel de la commune, et bien c'est peut-être un autre Maire Mairesse qui le fera, mais en tout cas il faut que le conseil municipal de Carcès puisse un jour arriver à faire un groupe scolaire cohérent et il n'y a que là que l'on pourra le faire. Cette opération va être montée les subventions, nous allons nous adresser aux institutionnels qui vont nous suivre. Dans le cadre d'une future construction de groupe scolaire-école-cantine etc, c'est le Conseil Départemental qui va intervenir, c'est le Conseil Régional, c'est la communauté d'Agglomération...Et si tant est que l'on puisse faire une opération mixte comme elle avait été faite par le passé, peut-être que ce foncier ne nous coutera rien ou pas grand-chose. Je ne veux pas lancer des paroles en l'air, je ne suis pas en train de vous dire que le terrain va rien nous coûter, on a déjà assez entendu ce genre d'ânerie, je ne veux pas en rajouter. En tout cas, c'est un projet qui se situera sur 2022, nous demandons aujourd'hui l'autorisation au conseil municipal de pouvoir signer un compromis de vente pour pouvoir signer la vente définitive dans le courant de l'année 2022. Une fois que le projet aura été bouclé et les subventions auront été demandées, et une fois que nous aurons techniquement décidé de comment sera montée cette opération qui pourra éventuellement, je vous le rappelle, être une opération mixte : sur un terrain de 6 000m<sup>2</sup>, nous pourrions éventuellement vendre une, deux ou trois parcelles pour que l'opération finalement ce soit une opération blanche et que ce foncier tombe dans l'escarcelle de la commune parce que ça c'est quelque chose qu'il ne faut pas laisser passer.

**John BRISPOT** on vient de refinancer les emprunts en cours qu'on avait sur l'école actuelle. On est reparti pour un certain nombre d'années pour refinancer l'école actuelle et vous êtes en train de financer un terrain pour l'école future. Ça va commencer à faire lourd économiquement non ?

**Alain RAVANELLO** il y a plusieurs parents qui attendent que leurs enfants aillent dans un groupe scolaire correct.

**John BRISPOT** on a en cours l'école actuelle, vous êtes déjà en train d'acheter un terrain pour l'école future. Vous allez endetter la Commune! Vous venez d'augmenter les impôts le mois dernier pour 50 000€ et là vous nous mettez un million d'euros entre la DEULEP et ça.

**Alain RAVANELLO** pour le budget fonctionnement Mr BRISPOT encore une fois

**John BRISPOT** mais dans le budget de fonctionnement, il y aura bien le remboursement de ces emprunts

**Alain RAVANELLO** en termes d'emprunt nous sommes en dessous du seuil. Il y a eu beaucoup trop d'autofinancement et pas assez d'emprunt. Si vous m'expliquez qu'il faut attendre que l'école primaire soit remboursée pour qu'on puisse commencer à travailler sur l'école maternelle et pour le reste du groupe scolaire, et bien on attendra 2040...C'est une plaisanterie.

**John BRISPOT** ce qui est une plaisanterie c'est de payer deux écoles en même temps quand on en utilisera plus qu'une!

**Alain RAVANELLO** vous simplifiez et vous nous faites la preuve que vous ne savez pas comment ça fonctionne, je suis désolé, mais vous ne connaissez pas le sujet dont on parle.

**Marion DEBOST** s'il y a bien un point sur lequel on ne peut pas se tromper, c'est l'emplacement de l'école. Comme vous venez de le dire, il y a déjà une groupe scolaire qui a été construit, donc autant prévoir la future école maternelle dans un cadre cohérent et pas la faire complètement à l'autre bout du village, de manière à ce que soit simple pour les administrés. Là on a l'opportunité aujourd'hui avec ce terrain de faire un projet cohérent, il ne faut pas la louper, c'est maintenant, et après on ne l'aura plus cette opportunité.

**John BRISPOT** on nous a appliqué que la majorité précédente avait coulé le village, qu'on était sur les genoux, et depuis que cette nouvelle majorité s'est installée, on est en millions d'euros d'emprunt, de refinancement... Le mois dernier on a bien voté 50 000€ d'augmentation d'impôt annuel sur le mandat. Tous les ans c'est un demi de plus, avec les deux et demis que vous avez voté, sur le mandat, ça fait 500 000 €.

**Alain RAVANELLO** Mr BRISPOT, d'une part, vos chiffres sont incohérents et inexacts, et d'autre part si je vous suis, ça veut dire qu'on va attendre d'avoir fini de payer tous nos emprunts en 2035 ou 38 ....

**John BRISPOT** c'est vous qui les avez prolongés les emprunts ! En les refinançant.

**Maurice IMBALZANO** cinq fois que vous dites la même chose, il faudrait vous faire éclairer. C'est épuisant et improductif. Je vous l'ai déjà proposé à plusieurs reprises, Nous

sommes ouvert pour échanger au niveau technique, mais cessez de dire toujours la même chose aberrante, avec les mêmes erreurs et inexactitudes.

**Alain RAVANELLO** Mr BRISPOT je vous soupçonne de faire de la provocation... nous reprocher de renégocier des taux d'emprunts qui étaient trop chers, c'est pas possible. On a gagné 350 000€.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** j'ai regardé sur la délibération au niveau du financement, vous parlez de recours à une ou des subventions ou/et un prêt d'un montant total de 230 000€. Quelle est la partie subvention ? Quelle est la partie crédit ?

**Maurice IMBALZANO** ça sera dans l'esprit une subvention maximum puisqu'on est dans le domaine scolaire, donc on a bon espoir d'être soutenu au niveau Région et Département. Nous espérons un maximum de subventions et un minimum d'emprunt. On va étudier et réfléchir à savoir comment on peut valoriser la partie du terrain non nécessaire à l'école, car il s'y prête physiquement. En effet, sous réserve d'étude, on n'a pas besoin de toute la partie du terrain, donc il n'est pas exclu que l'on fasse une opération de cession intermédiaire pour nous permettre de financer et d'aller plus vite sur le projet de la partie construction, au-delà de la partie du terrain, qui est seule évoquée aujourd'hui. La clause suspensive stipulée à notre profit, est une clause minimale que l'on a mis avec le propriétaire, à notre seul profit. L'important pour la Commune, étant de se positionner dans le budget 2022 avec le maximum de certitude, et d'encadrement du projet avec un financement maximum par subventions maximum.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** ça veut dire quel volume ? un crédit de 230 000 et une subvention de 230 000€ au maximum ?

**Maurice IMBALZANO** ça c'est une situation qu'on espère meilleure que ça. On s'est mis un délai jusqu'au 31 octobre 2022 pour pouvoir lever l'option. C'est un terrain qui revient de loin : il était entre les mains de promoteurs et on a réussi à interférer au milieu, ça a été assez délicat.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** par rapport au prix du terrain, au prix des emprunts, je rejoins Mr BRISPOT. Depuis décembre 2020 et le crédit des 500 000€, on a vu passer la DEULEP, aujourd'hui ça... On sait que l'on a reçu une lettre de la préfecture indiquant que les finances étaient dans le rouge et qu'il fallait réagir. Aujourd'hui quand on voit les nouveaux achats qui vont venir, on se dit est-ce que ce n'est pas la folie des grandeurs et est-ce qu'on pourra les financer sans mettre en péril les finances de la Commune ?

**Alain RAVANELLO** on en reparlera l'année prochaine. Vous verrez. Les projets sont réfléchis, ce n'est pas : on voit quelque chose, on l'achète. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, il y a des subventions dont on ne peut pas vous donner les montants aujourd'hui. Dans le cadre d'un projet de construction qui touche au scolaire bien sûr il y a des subventions qui pourront être régionales, départementales, intercommunales. A partir du moment où on peut si on veut faire une opération mixte, ...Est-ce qu'on fera cette opération mixte en détachant deux ou trois parcelles pour les vendre pour financer le terrain? Est-ce qu'on gardera ça pour éventuellement le financement des travaux des écoles, ça restera à voir, on le décidera à ce moment-là, mais tout a déjà été réfléchi en amont. Parce que ça fait plaisir à personne de perdre de l'argent, et là de l'argent on ne va pas en perdre, je vous le garantis.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** l'impression que j'ai, c'est l'emprunt facile et la dépense facile, donc pour une commune qui est dans le rouge, qui a plus d'argent suite à ...qui augmente les impôts...on peut se poser la question d'où ça vient ? Comment on peut financer ça ? Finalement on aurait plus d'argent que ce qu'on pense ?

**Alain RAVANELLO** je viens de vous l'expliquer Mr FERRETTO, vous avez les comptes de la Commune, on a passé le budget le mois dernier, vous avez tout, vous avez pu tout voir, il n'y a rien de caché, nous c'est le trésorier qui valide nos comptes, ce n'est pas fait en cachette. Je viens de vous expliquer que ce terrain sera en quasi-totalité financé par les subventions et éventuellement par le fait qu'on y fasse une opération mixte, éventuellement. Je vous rappelle que c'est un budget d'investissement. Alors effectivement quand on emprunte il faut payer les emprunts etc mais aujourd'hui, on a un faible taux de remboursement d'emprunt. Les emprunts se remboursent sur le budget fonctionnement effectivement, mais nous avons un faible taux d'emprunt aujourd'hui. Vous avez vu que nous ne sommes pas encore sorti de la panade en matière de fonctionnement puisque l'on est encore entre 30 et 40 00€ de déficit. On a quand même pas mal relevé la barre, effectivement, mais là on parle d'investissement. Ceux sont des investissements que l'on ne va pas pouvoir laisser passer. Vous savez au cimetière il n'y a plus de place, un terrain mitoyen s'est vendu, la commune ne l'a pas acheté... J'ai trouvé cela catastrophique, car au lieu d'avoir un agrandissement du cimetière qui était déjà tout trouvé, et bien il va falloir qu'on le trouve ailleurs, je ne sais pas où encore...Ça s'appelle un défaut d'anticipation des besoins structurels de la commune. Je ne veux pas être taxé de ça. Nous ne serons pas non plus taxés d'avoir ruiné la commune. Si vous attendez de moi que je vous dise jusqu'à la fin du mandat « nous n'investissons plus dans rien », parce qu'il faut attendre d'avoir remboursé tous nos crédits comme le suggère Mr BRISPOT, et bien je vais vous dire de retourner en formation. Ce n'est pas du mépris.

**John BRISPOT** vous achetez les terrains de la DEULEP où les dernières études du sol, il faut faire des pieux à 20 mètres, il y en a pour 200 000€ de travaux et on ne sait encore pas ce qu'on va faire dedans, pour moi c'est une dépense folle. Je comprends le chemin que vous avez. Ce qui me paraît fou c'est qu'on ne réduit pas l'endettement, on l'étale, on refinance et on l'étale encore pour les générations futures. C'est-à-dire que la fameuse école que l'on a là, on va la payer pendant 40 ans, on ne voit jamais la fin des financements. Quand il n'y a plus d'argent, on refinance pour plus loin.

**Alain RAVANELLO** vous voulez financer sur combien ?

**John BRISPOT** cette école a été construite en quelle année ?

**Alain RAVANELLO** on l'a inaugurée en 2013

**John BRISPOT** L'école élémentaire a été construite en 2013, nous sommes en 2021, cela fait 8 ans, il nous reste combien d'années avec les refinancements des refinancements...Ce sera en ruine quand on aura fini de la payer, on sera propriétaire de ruines.

**Maurice IMBALZANO** les refinancements ne modifient en rien le terme des emprunts, cela a bien été mentionné, l'échéance finale d'origine n'a pas été modifiée.

**John BRISPOT** Ça finit quand ?

**Maurice IMBALZANO** ce sont des emprunts à date d'origine sur 30 ans ou 35 ans.

**John BRISPOT** quand on aura fini de la payer, on sera propriétaire de ruines, il faudra en faire une autre. Et là on est en train de refaire des travaux sur l'autre école...

**Alain RAVANELLO** l'école Jules Ferry qui date de 1883...

**Nicolas FERRETTO-REGGI** je ne remets pas en cause le fait d'acheter le terrain, que ce soit pertinent d'avoir le train à côté, le problème c'est le timing et les finances qui vont avec

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-56: PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2021/2022.**

*Rapporteur : Mr CORINO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**DE FIXER** la participation communale aux frais d'abonnement des familles au service de transports scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 comme suit :

RESEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
<b>Agglomération Provence Verte</b>	110 € Primaire	0 €	0 €
<b>Mouv'enbus</b>	110 € Collège / Lycée Demi-pensionnaire	50 €	30 €
	80 € Collège / Lycée Interne	50 €	20 €
	110 € Etudiants moins de 26 ans	50 €	0 €
	30 € Tarification combinée	0 €	0
<b>La Région</b>	90 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	50 €	30 €
<b>ZOU</b>	45 € quotient familial inférieur à 700 €	20 €	0 €
	30 € Tarification combinée	0 €	0 €

**DIT** que cette participation sera appliquée les années suivantes sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaires à l'application de ces décisions.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021- 57: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Rapporteur : Mme GARCIA*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le document annexé à la présente délibération,

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2021.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** j'ai regardé les subventions des associations pour cette année et pour les années précédentes, j'ai constaté trois évolutions notables : pour le foot qui est passé de 9500€ à 3500€, est ce qu'ils ont fait une demande inférieure?

**Alain RAVANELLO** ils ont fait une demande très inférieure à celle de l'année dernière.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** par rapport au comité des fêtes qui perd 8000€ qui passe de 19000 à 11 000 ?

**Alain RAVANELLO** nous étions jusqu'à présent dans l'incertitude de ce qui allait pouvoir se passer ou non pour le comité des fêtes. Nous avons assuré une subvention de 11 000€, effectivement nous avons gardé une marge en réserve car on ne savait pas si la fête allait pouvoir se faire ou pas. Il va falloir que l'on revoie ça avec eux.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** quel est la marge que vous avez ?

**Maurice IMBALZANO** 4 000€

**Nicolas FERRETTO-REGGI** par rapport à l'association de la chasse, j'ai vu que l'an dernier ils étaient à 1 500 € comme pour la pêche, et cette année vous montez à 2 000 € et pas la pêche par exemple, pourquoi cette évolution ?

**Alain RAVANELLO** si vous vous baladez dans nos collines : le quartier des Plaines, du pas de Santan, Tasseau, vous voyez des hectares d'ouverture de milieux. C'est-à-dire on a maintenant nos collines qui sont maintenant en milieu fermé, seuls les sangliers arrivent à passer au travers, et bien aujourd'hui, la société de chasse s'occupe de faire des ouvertures de milieux. Tout le monde en profite : chasseurs, randonneurs, cueilleurs de champignons, nous travaillons avec la société de chasse dans le sens de la lutte contre les incendies en faisant cette ouverture de milieux. Aujourd'hui sur plusieurs hectares, vous allez pouvoir promener, il y a des cultures même pour les animaux qui sont faites, insectes, etc. Tout ça va véritablement dans le bon sens, c'est la raison pour laquelle nous avons augmenté cette subvention de 500€.

**Christophe OLIVERO** depuis plusieurs années, mais on a augmenté nos superficies, donc nous sommes sur plus de 100 hectares d'ouverture de milieux depuis trois ans et merci à la commune de nous aider, merci aussi à la fédération des chasseurs du Var. Cette ouverture de milieux, c'est fait pour la chasse mais c'est avant tout pour le gibier et pour la faune sauvage. On a fait deux hectares et demi de culture mellifère, c'est des espèces à gibier, mais c'est aussi des espèces où se retrouvent une multitude d'insectes. On veut augmenter la biodiversité sur Carcès. On réimplante aussi du lapin de garenne depuis 5 ans et c'est une espèce qui est de voute, c'est-à-dire que lorsque vous avez du lapin de garenne et bien vous avez beaucoup plus de rapaces, de tout ce qui est grosse faune...Donc on travaille là-dessus et merci à la municipalité, mais aussi merci à la fédération des chasseurs du Var mais aussi à la fédération nationale des chasseurs qui nous aident et à l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique). Si vous n'y êtes pas allés, je vous invite à monter sur les plaines et voir les travaux qui ont été effectués.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** juste une remarque pour terminer.

Là on comprend bien que les subventions baissent car les associations n'ont pas eu les mêmes dépenses etc, mais j'espère que l'année prochaine, elles pourront fonctionner normalement, et que les subventions pourront revenir à leur niveau initial.

**Alain RAVANELLO** j'espère aussi qu'elles pourront fonctionner normalement, mais tout dépend ce qu'on appelle « le niveau initial ». Si c'est celui de l'année dernière, en période préélectorale, pour des versements de subventions le 26 juin pour des élections au 28 juin...on va faire une moyenne.

**John BRISPOT** si ça avait marché, on serait au courant

**Alain RAVANELLO** oui effectivement, si ça marchait on serait au courant, c'est pour ça qu'il ne fallait pas le faire, et étant donné que vous avez soutenu ça, vous ne deviez pas le souligner.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-58: REGULARISATION DU TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE F n° 326 AVEC LA MAISON DE RETRAITE PASTEUR.**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

**D'APPROUVER** la régularisation du transfert de propriété de la parcelle F n°326 entre la Maison de Retraite Pasteur et la Commune de Carcès,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la réalisation de cette décision.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-59: ADHESION A LA CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES**

*Rapporteur : Mme GARCIA*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

**D'ADHERER** à la Charte Ville Aidante Alzheimer

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte et les documents s'y rapportant.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-60: CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'EAU POTABLE ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE CARCES, RELATIF AUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AU QUARTIER DES OLIVERONS SUR LA COMMUNE DE CARCES.**

*Rapporteur : Mr CLAVIER*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

**D'APPROUVER** le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé au profit de la Commune de Carcès, relatif aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable au Quartier des Oliverons sur la Commune de Carcès ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.



**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-61: CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET LA COMMUNE DE CARCES POUR LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE AU MOYEN DE DEUX NOUVEAUX FORAGES SUR LE SITE DE TASSEAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CARCES**

*Rapporteur : Mr CLAVIER*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage au profit de la Commune de Carcès, relatif à la sécurisation de la ressource en eau potable au moyen de deux nouveaux forages sur le site de Tasseau pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Carcès ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**Alain RAVANELLO** il est à préciser que la compétence de la CAPV par rapport à nos budgets eau et assainissements a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous avons ici même délibéré pour signer une convention de délégation de compétence entre la CAPV et la commune de Carcès qui nous laisse la compétence de nous occuper et de gérer nos services eau et assainissement, sauf que le payeur c'est la CAPV, elle paye par rapport aux montants des factures qui sont payées par les carçoises et les carçois.

Les montants que vous voyez ici ce sont des montants qui vont être abondés par la CAPV pour le financement des travaux. Nous avons l'accord pour faire ces travaux de captage d'eau.

On a le soutien de l'Agglo pour pouvoir alimenter en eau correctement le quartier des Oliverons, sans quoi la zone U n'a de nom que « zone U » et on ne peut pas construire dessus. En matière d'assainissement, c'est la même chose.

Ces sommes seront reversées à l'Agglo, toutes les factures qui seront payées par les carçoises et les carçois seront reversées à l'Agglo, et c'est elle qui finance ces travaux par rapport à ce que nous lui donnons. La CAPV contracte elle-même ses financements par rapport à tout cela. Ces sommes là ne relèvent pas de notre budget municipal.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-62: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – EXONERATION ANNEE 2021**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'EXONERER** eu égard à la situation sanitaire et par dérogation les commerçants carçois de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021, les occupations suivantes :

- Terrasses ouvertes ou fermées (bars, salon de thé, restaurant etc...) et étalage supérieur ou égal à 5 m<sup>2</sup>,
- Extension de terrasse ouvertes ou fermées et étalage supérieur à 5 m<sup>2</sup>,
- Étalages, présentoirs, chevalets etc... de moins de 5m<sup>2</sup>,

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte et documents nécessaires à l'application de cette décision.

**John BRISPOT** je rappelle que c'est une initiative qui avait été prise par la précédente majorité en début de crise, c'est une très bonne initiative et on se félicite que vous la

poursuiviez. On aide nos commerçants carçois et on est content. Juste une question : certains commerçants avaient des terrasses, elles ont été prolongées cette année, certains ont demandé des terrasses et vous les avez acceptées, et je pense que c'est une bonne initiative que vous l'ayez fait. Toutefois, il semblerait qu'il puisse éventuellement y avoir une différence de traitement puisque il y a des commerçants qui ont demandé une terrasse : l'Amélie-Melo qui aurait demandé une terrasse pour son activité, ça lui aurait été refusé, peut-être parce qu'elle aurait été sur une liste concurrente ? Non, je ne peux pas l'imaginer...

**Alain RAVANELLO** l'Améli-Mélo n'a rien demandé Mr BRISPOT...La Régalade m'a demandé une extension de terrasse, on est en discussion avec elle, il n'y a rien de refusé.. Simplement elle me demande d'occuper deux places de parking qu'il va falloir supprimer. Je préfèrerai qu'elle occupe une partie du parvis de la place de la Capellette pour éviter de supprimer deux places de parkings. C'est le seul point d'achoppement qui fait la différence.

**John BRISPOT** c'était pour être éclairé sur l'égalité de traitement. Vous avez instruit extrêmement rapidement certaine demande, et je vous en félicite, parce que c'est une bonne chose, il ne faut pas que ça traîne pour d'autre.

**Alain RAVANELLO** on a un point d'achoppement là-dessus parce que quand je ne peux pas faire autrement, là on a pris pour une terrasse : une place de parking pour l'un, deux-trois places de parking pour l'autre...quand on n'a pas d'autre solution, on n'a pas d'autre solution ; mais là on pourrait leur permettre de s'installer dans un endroit où ils ne nous privent pas de place de parking, c'est le seul point de friction.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** il y a une exonération pour les commerçants carçois, est-ce que les exposants du marché pourront bénéficier aussi de cette exonération ?

**Alain RAVANELLO** Non, on continue normalement concernant le marché. A un moment donné il va falloir quand même que l'on pense d'abord aux carçois, ce qui est tout à fait normal.

**John BRISPOT** attention quand même, il faut remercier aussi les exposants sur le marché qui apportent une plus-value qui fait travailler les commerçants carçois.

**Alain RAVANELLO** depuis vingt ans je m'en aperçois toutes les semaines

**Nicolas FERRETTO-REGGI** et certains exposants sont carçois aussi...

**Alain RAVANELLO** d'accord, mais le marché, il faut que ça vive, ça s'entretient. Là on a une redevance d'occupation du domaine public pour les commerces sédentaires.

## **DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-63: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME PROVENCE VERTE ET VERDON POUR UNE BILLETTERIE.**

*Rapporteur : Mme DEBOST*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ décide :

**DE FIXER** le tarif d'entrée unique à 10 €,

**D'APPROUVER** la convention de partenariat revendeur/organisateur billetterie événement

proposée par l'Office du Tourisme Provence Verte Verdon,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Office de tourisme intercommunautaire Provence Verte et Verdon situé Carrefour de l'Europe 83170 BRIGNOLES, annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-64: PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA SCOLARISATION D'UN ENFANT DE LA COMMUNE DE CARCES SUR LA COMMUNE DE CORRENS.**

*Rapporteur : Mr CORINO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**D'APPROUVER** le protocole d'accord relatif à la scolarisation d'un enfant de la commune de Carcès sur la commune de Correns, ci annexé à la présente délibération,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**John BRISPOT** n'est-ce pas mesquin pour une commune de demander 1.235 € ?

**Alain RAVANELLO** oui je trouve aussi. J'estime anormal qu'une commune prenne un montant aussi important surtout un mois après le transfert de l'enfant.

**John BRISPOT** ça me choque. Et la solidarité entre confrère ? On dirait qu'on évolue dans un monde où tout est étranger...

**Alain RAVANELLO** oui moi aussi, mais on n'est pas dans les conseils municipaux de nos voisins. Nous avons toujours mis un point d'honneur à accueillir les enfants, même des alentours, à l'école de Carcès gratuite, puisque l'école est réputée être gratuite pour tout le monde. Bien sûr elle est gratuite pour tout le monde, mais là en l'occurrence, j'estime anormal qu'une commune prenne un montant de frais de scolarité aussi élevé, d'autant plus un mois après que nous ayons accepté et validé le transfert de l'élève à l'école de Correns. L'élève est parti au mois de janvier, la délibération qui a institué ce montant a été votée au mois de février.

**John BRISPOT** pour une commune aussi proche de nous, je trouve ça un peu honteux.

**Joseph HERBEL** si un autre cas se présente ?

**Alain RAVANELLO** aujourd'hui exceptionnellement, je peux autoriser un enfant à aller dans une commune voisine pour le confort de ses parents, parce que c'est souvent de ça que nous parlons, si tant est que la scolarité soit gratuite et si tant est que cette commune ne facture rien du tout aux élèves qui viennent de l'extérieur, ce qui est notre cas. Il me semble que c'est normal puisque nous fonctionnons de cette manière-là ici à Carcès. À partir du moment où la scolarité sera payante, je me verrai dans l'obligation de refuser le transfert.

**John BRISPOT** mais c'est l'élève et les parents qui vont être punis par cette idiotie. Excusez-nous, on est des communes voisines, entre les deux qui vont aller à droite parce que les parents travaillent là et ceux qui vont aller à gauche parce que les parents vont là ...c'est d'une bêtise insolente. Je pense que d'accepter ne serait-ce qu'une seule fois, c'est mettre le doigt dans l'engrenage.

**Alain RAVANELLO** c'est pour cela que dès le mois de septembre, nous allons rapatrier l'élève, parce que nous n'allons pas continuer à fonctionner comme ça à partir du mois de septembre 2021.

**John BRISPOT** c'est une honte

*Le conseil municipal procède au vote*

**John BRISPOT** on devrait être tous contre. Là je suis surpris par contre que l'on accepte ça. Ce n'est que mon avis, je suis désolé, mais moi ça me choque. Symboliquement on devrait être contre.

**Alain RAVANELLO** on n'a pas le choix que de voter, on le vote justement pour le bien être de cet enfant. Dès la fin février de cette année, j'aurai pu demander aux parents de rapatrier l'enfant, ça aurait été je pense traumatisant, car on parle de la maternelle. Le gosse part au mois de janvier, il revient au mois de février... ça m'a semblé un petit peu dur pour un enfant de cet âge-là. De mauvaise grâce nous acceptons cette transaction et nous la subissons mais c'est la dernière fois.

#### **DELIBERATION MUNICIPALE n° 2021-65: DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 22 AVRIL et le 27 MAI 2021**

*Rapporteur : Mr RAVANELLO*

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

**Vu** la délibération municipale n°2020-36 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération municipale n°2020-56 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à **prendre acte** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre **le 22 avril 2021 et le 27 mai 2021**, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

#### **DECISION MUNICIPALE n° 2021-13 du 22 avril 2021 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'ELABORATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Attribution d'un marché. relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un dossier de demande de déclaration préalable de travaux pour modification de la toiture 48 avenue Ferrandin, à la société Architecture Claude PONZO – 14, bis Avenue de la Libération – 83690 BESSE SUR ISSOLE. Le montant total de la prestation est de 1 400€ HT soit 1 680€ TTC. La dépense sera constatée au chapitre 21 – article 2135 du budget principal. Monsieur le Comptable Public est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité.

#### **DECISION MUNICIPALE n° 2021-14 du 04 mai 2021 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DE LA POLICE NATIONALE A FREJUS.**

Signature d'une convention d'utilisation du stand de tir du Commissariat de Police de Fréjus », avec le Ministère de l'Intérieur représentée par Monsieur Jean-Michel POREZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Var. Les séances de tir se dérouleront sur les

installations de la Police Nationale situés rue Triberg 83600 Fréjus. La convention est établie pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction et est établie à titre gratuite. La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-15 du 03 05 2021 : CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Signature d'une convention portant sur une formation de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » avec le centre de formation « Concept Sécurité Formation » domicilié 1, Bis Rue de Maupassant ZA L'Agavon – Le Mirabeau 2 – 13170 LES PENNES MIRABEAU, selon les termes définis dans la convention ci-annexée. La formation aura un coût global de 500,00 € TTC comprenant les frais pédagogiques. La dépense sera inscrite au chapitre 011- article 6184 du budget principal. Les services municipaux ainsi que Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité

DECISION MUNICIPALE n° 2021-17 du 14 mai 2021 : MISSION D'ASSISTANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION.

Signature d'un contrat pour mission d'assistance pour la construction d'une nouvelle station d'épuration avec la SPL ID 83 située 92, avenue Ernest Nogre 83000 TOULON. Le montant de la mission est fixé à 11 550, 00 € H.T soit 13 860.00 € T.T.C. avec une option de 280,00 € H.T soit 336,00 € T.T.C par réunion complémentaire. Le planning prévisionnel d'exécution de la prestation est de trente-six mois. Monsieur le Comptable Public est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité

DECISION MUNICIPALE n° 2021-18 du 18 mai 2021 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN GRANULES DE BOIS ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PRADIER

Signature d'un contrat d'approvisionnement en granulés de bois avec la société Pradier Bois Energie – 6 rue Victor Hugo – 84000 AVIGNON Cedex1. Pendant la période de chauffe, la société assurera la livraison dans les 24 heures et cela 6 jours sur 7. Pour ce contrat, la société s'engage à maintenir le prix de la tonne à 275 € HT soit 302.50 € TTC pour la saison de juin 2021 à juin 2022, à l'issue le prix sera réactualisé selon l'indice du mois de juin, prix de granulé en vrac fourni par le centre d'études de l'économie du bois (CEEB). Le montant estimé du contrat est de 5 500 € H.T/an soit 6 600 € T.T.C/an. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du mois de juin 2020 et sera renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties 3 mois avant le terme de la période contractuelle. La dépense sera constatée à l'article 606 du budget principal. Monsieur le Comptable Public est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité.

DECISION MUNICIPALE n° 2021-16 du 27 05 2021 : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA REPRISE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS DE MME SAILLARD CHRISTIANE DANS LE CADRE DE SA MUTATION.

Signature d'une convention relative à la reprise du compte épargne de Madame SAILLARD Christiane dans le cadre de sa mutation de la Mairie de Carcès à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte sise 1150 Route du Val, 83170 Brignoles selon les

termes définis dans ladite convention ci-annexée. Compte tenu que 6,5 jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 487,50 € sera versée par la Commune de Carcès. Les services municipaux ainsi que Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Var au titre du contrôle de légalité.

**Nicolas FERRETTO-REGGI** j'ai une question par rapport au contrat d'approvisionnement des pellets en bois, l'entreprise choisit vient d'Avignon. Je suis plutôt favorable à faire travailler les entreprises un peu plus locales, n'y avait-il pas la possibilité de faire travailler une entreprise dans le Var ?

**Alain RAVANELLO** si on a choisi une entreprise à Avignon, c'est certainement parce que c'est celle qui a répondu au tarif le plus favorable pour la commune. Il y a eu une consultation des entreprises et c'est celle qui a répondu de la manière la plus favorable. On a consulté plus près, pas seulement des entreprises hors département, mais ça a été le plus intéressant pour la commune.

**Vincent CLAVIER** l'entreprise a peut-être son siège à Avignon, mais elle a certainement des dépôts, des silos et des granulés qui sont beaucoup plus proches pour desservir la commune de Carcès. Economiquement, on n'imagine pas un camion transportant six cubes de granules venir jusqu'à Carcès pour livrer l'école du Petit Bois. Ça se pratique beaucoup, il y a des silos disposés partout sur le territoire, et peut-être bien que le siège social est sur Avignon.

La séance est levée à 19h40

Pour copie conforme Le Maire

Alain RAVANELLO